

5.00 crédits

15.0 h + 15.0 h

Q1

Enseignants	Pasquier Christine ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Traduction de textes spécialisés et hautement spécialisés relevant du domaine des relations internationales et européennes sous ses différentes facettes (géopolitique, géostratégie, diplomatie, politique étrangère, droit international/européen, etc.).
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : <u>Contribution de l'unité d'enseignement au référentiel AA du programme</u> Eu égard au référentiel d'AA du Master en traduction, cette unité d'enseignement contribue au développement et à l'acquisition des AA suivants : • analyser un document source, recenser les difficultés textuelles et cognitives potentielles et évaluer les stratégies et ressources nécessaires pour une reformulation adéquate qui réponde aux besoins communicationnels (1 – Traduction)##; • résumer, reformuler, restructurer et condenser un message, et l'adapter aux besoins du marché, rapidement et précisément, dans au moins une langue cible, en utilisant la communication écrite et/ou orale (2 – Traduction)##; • respecter les consignes, les guides de rédaction ou les conventions propres à une traduction donnée (5 – Traduction)##; • traduire des contenus généraux et spécialisés dans un ou plusieurs domaines à partir d'une ou de plusieurs langues sources vers leur(s) langue(s) cible(s), en produisant une traduction adaptée à sa finalité (6 – Traduction)##; • traduire différents types de contenus sur et pour différents types de supports et de publics cibles, en utilisant les outils et techniques appropriés (7 – Traduction)##; • vérifier, revoir, réviser et évaluer leurs propres travaux et ceux des autres en fonction d'objectifs de qualité standard ou spécifiques au travail, et évaluer l'opportunité d'utiliser des outils pour le travail en question (11 – Traduction)##; • postéditer un produit de MT à l'aide de guides de style et de glossaires terminologiques pour veiller au respect des normes de qualité dans les projets de traduction automatique augmentée (14 – Traduction)##; • utiliser efficacement les moteurs de recherche et les outils de corpus, d'analyse de texte, de traduction assistée par ordinateur (TAO) et d'assurance qualité (AQ), le cas échéant (16 – Technologies). <u>Les Acquis d'Apprentissage spécifiques au terme de l'unité d'enseignement</u> À la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant-e est capable de#: • identifier et exploiter en français et en russe la documentation pertinente et utile à la gestion du texte (compréhension, traduction et reformulation précises)##; • identifier les unités terminologiques et phraséologiques dans le texte en russe et choisir, en se référant aux sources adéquates, leurs équivalents en français##; • identifier le genre, la typologie et la nature du texte à traduire de manière à adopter les moyens discursifs appropriés en français sur tous les plans du transfert (registre, style, codes, règles protocolaires, etc.)##; • traduire un texte relevant de la thématique des relations internationales/européennes de manière professionnelle, en respectant le cahier des charges et le code de déontologie##; • s'adapter aux demandes particulières d'un-e donneur-se d'ouvrage en matière de traduction (traduction intégrale, traduction-synthèse, révision, post-édition, etc.)##; • traduire un texte portant sur une thématique de relations internationales ou européennes en s'appuyant sur les recherches documentaires et terminologiques et en utilisant les outils d'aide à la traduction les plus appropriés##; • établir des stratégies pour transposer de la manière la plus appropriée les composantes historiques, culturelles, socio-politiques et idéologiques sous-jacentes à un discours politique.

Modes d'évaluation des acquis des étudiants	• Au cours du quadrimestre : évaluation formative du travail de l'étudiant. La présence aux séances de travail en présentiel est obligatoire. En vertu de l'article 73 du RGEE, l'absence répétée et injustifiée d'un-e étudiant-e au cours pourra être sanctionnée, les titulaires du cours pouvant proposer au jury de s'opposer à l'inscription aux sessions de janvier ou d'août-septembre d'un-e étudiant-e qui n'aurait pas assisté à au moins 80 % des cours. • Évaluation certificative lors des sessions de janvier (première session) et d'août-septembre (seconde session). L'évaluation de première session (janvier) porte sur la finalisation - suivant consignes - de l'ensemble du travail réalisé durant le séminaire [100 % de la note finale]. Sont pris en considération : - le respect du cahier des charges en termes de tâches à accomplir dans le cadre du projet de traduction demandé (rapport de synthèse de documents de référence en français, traduction-synthèse de documents de référence en russe, autorévision et/ou interrévision, traduction intégrale des textes demandés, etc.) : pour chacune des tâches sont évaluées non seulement la version finalisée en tant que telle, mais également les tâches connexes qui seront demandées dans certains cas (appareil critique de notes justificatives à partir d'une recherche documentaire et / ou terminologique, etc.), de même que l'adéquation de la méthode de travail par rapport aux objectifs poursuivis (manière dont les différentes étapes préparatoires permettant d'aboutir au « produit fini » auront été intégrées dans la démarche, utilisation appropriée des outils de TAO) ; - le respect du cahier des charges pour chaque tâche demandée en termes de présentation et de délais ; - le respect de la déontologie du traducteur. Si l'étudiant-e ne remet pas le travail dans les délais requis, le titulaire du cours pourra, en vertu de l'article 72 du Règlement général des études et examens, proposer au jury de s'opposer à l'inscription de l'étudiant-e à l'examen. Le cas échéant, l'évaluation continue pourra être complétée ou remplacée par un examen écrit de 4 heures organisé en session à partir du poste de travail du traducteur professionnel, suivant les mêmes conditions que celles de l'évaluation de seconde session. Dans ce cas, l'examen comptera respectivement pour 50 % ou 100 % de la note finale. L'évaluation de seconde session (session d'août-septembre) consiste en un examen de traduction d'une durée de 4 heures à réaliser sur un poste de travail professionnel en présentiel. L'examen porte sur la traduction d'un ou plusieurs textes en lien direct avec le domaine spécifique étudié durant le quadrimestre, accompagnée de différentes tâches connexes suivant un cahier des charges détaillé. L'examen vaut 100 % de la note finale. Chacune des deux sessions fait l'objet d'un cahier des charges détaillé publié sur la plateforme <i>Moodle</i> du cours : y sont précisés non seulement les descriptifs des tâches à réaliser dans le cadre de l'évaluation, mais également leur pondération respective dans la note finale. <i>Le recours à un logiciel de TA (traduction automatique) est rigoureusement interdit que ce soit dans le cadre des exercices pratiques ou de l'évaluation, <u>sauf consigne EXPLICITE contraire</u> – le cas échéant – dans le cadre spécifique d'un exercice de post-édition proposé par l'enseignant à des fins pédagogiques. De la même manière, le recours à tout logiciel ou application reposant sur l'IA (intelligence artificielle), comme ChatGPT, est strictement interdit dans les exercices de traduction ou de type rédactionnel.</i> <i>En tout état de cause, les travaux à présenter ou à remettre dans le cadre du cours ou de l'évaluation seront des travaux personnels qui refléteront les compétences de l'étudiant-e. <u>Sauf consigne explicite contraire</u>, l'utilisation des intelligences artificielles (IA) génératives et de la traduction automatique est strictement interdite. L'utilisation des intelligences artificielles pour les tâches où celles-ci sont explicitement interdites sera considérée comme un cas de tricherie.</i> <i>De manière générale, les intelligences artificielles (IA) génératives doivent être utilisées de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique et aux consignes de l'exercice ou évaluation. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite toujours toutes ses sources de manière appropriée, l'usage d'une IA devra toujours être signalé de manière adéquate et dûment référencé, à l'instar de toutes les autres sources utilisées.</i> <i>Toute irrégularité, comme l'utilisation de logiciels ou programmes de traduction automatique, la rédaction du travail par des tiers ou à l'aide d'une IA, le plagiat, la tricherie par échange d'informations entre étudiant.e.s ou tentative d'échange d'informations avec des personnes extérieures, ou par tout autre stratège, sera sanctionnée selon le règlement général des études et des examens.</i>
--	---

Méthodes d'enseignement	• Cours magistraux et séances d'exercices en présentiel. • Travaux préparatoires en non-présentiel La méthodologie mise en oeuvre vise à permettre aux étudiants d'aborder un projet de traduction de manière professionnelle en matière de respect du cahier des charges et de la déontologie, ou encore d'organisation du travail (répartition des tâches). Première étape : recherche documentaire pertinente et fiable avec rédaction d'un rapport de synthèse (partiellement traduction-synthèse) pour appréhender le sujet. Deuxième étape : lecture-analytique du texte à traduire, repérage de la terminologie et/ou des difficultés discursives, élaboration des stratégies de résolution des difficultés mises au jour. Troisième étape : constitution d'un corpus bilingue de textes de référence (surtout onusiens) avec alignement des textes dans une mémoire de traduction, exploitation terminologique et phraséologique / collocationnelle du corpus. Quatrième étape : traduction du ou des textes à l'aide des outils de TAO les plus appropriés ; le cas échéant, recours à la traduction automatique (avec analyse critique des atouts et des faiblesses de la TA en tant qu'outil d'aide à la traduction ou, éventuellement, de la contribution de la post-édition à la qualité de l'exercice de traduction). Cinquième étape : conscientisation des étudiant.e.s à la démarche qualité via l'autorévision ou l'interrévision en vue de l'harmonisation générale et de la validation du texte cible (produit final à livrer). Sixième étape : corrections personnalisées et collectives ; débrief individuel et mise en commun. <i>Le recours à un logiciel de TA (traduction automatique) est rigoureusement interdit que ce soit dans le cadre des exercices pratiques ou de l'évaluation, sauf consigne EXPLICITE contraire – le cas échéant – dans le cadre spécifique d'un exercice de post-édition proposé par l'enseignant à des fins pédagogiques. De la même manière, le recours à tout logiciel ou application reposant sur l'IA (intelligence artificielle), comme ChatGPT, est strictement interdit dans les exercices de traduction ou de type rédactionnel.</i> <i>En tout état de cause, les travaux à présenter ou à remettre dans le cadre du cours ou de l'évaluation seront des travaux personnels qui refléteront les compétences de l'étudiant.e. <u>Sauf consigne explicite contraire</u>, l'utilisation des intelligences artificielles (IA) génératives et de la traduction automatique est strictement interdite. L'utilisation des intelligences artificielles pour les tâches où celles-ci sont explicitement interdites sera considérée comme un cas de tricherie.</i> <i>De manière générale, les intelligences artificielles (IA) génératives doivent être utilisées de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique et aux consignes de l'exercice ou évaluation. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite toujours toutes ses sources de manière appropriée, l'usage d'une IA devra toujours être signalé de manière adéquate et dûment référencé, à l'instar de toutes les autres sources utilisées.</i> <i>Toute irrégularité, comme l'utilisation de logiciels ou programmes de traduction automatique, la rédaction du travail par des tiers ou à l'aide d'une IA, le plagiat, la tricherie par échange d'informations entre étudiant.e.s ou tentative d'échange d'informations avec des personnes extérieures, ou par tout autre stratège, sera sanctionnée conformément au règlement général des études et des examens.</i>
Contenu	Projet de traduction et de post-édition professionnelle - décliné en objectifs multiples – de textes portant sur une question de géopolitique / géostratégie internationale dans laquelle la Fédération de Russie est partie prenante en tant que sujet de droit international (ex. la problématique de l'Arctique).
Bibliographie	Veillez vous référer à la bibliographie détaillée, revue, augmentée et mise à jour, qui sera publiée sur la plateforme Moodle . Éléments de bibliographie générale sur la géopolitique de la Russie (entre autres) : MARCHAND, Pascal.- <i>Atlas géopolitique de la Russie. Puissance d'hier, puissance de demain ?</i> .- Paris : Éditions Autrement, 2007 [Collection « Atlas / Monde »]. MARCHAND, Pascal.- <i>Atlas géopolitique de la Russie. La puissance retrouvée.</i> - Paris : Éditions Autrement, 2012 [Collection « Atlas / Monde ». Nouvelle édition augmentée]. MARCHAND, Pascal.- <i>Géopolitique de la Russie. Une nouvelle puissance en Eurasie</i> .- Paris : Presses Universitaires de France, 2014 [Collection « Major »]. MARCHAND, Pascal.- <i>Atlas géopolitique de la Russie. Le grand retour sur la scène internationale</i> .- Paris : Éditions Autrement, 2015 [Collection « Atlas / Monde »]. Bibliographie spécifique sur la géopolitique des mers et des océans (entre autres) : « Géopolitique et géostratégie des mers et des océans ».- Dans : Diplomatie, Affaires stratégiques et relations internationales, hors-série n°13 (août-septembre 2010). « Mers et océans. Géopolitique & Géostratégie ».- Dans : Diplomatie GD, Affaires stratégiques et relations internationales, Les grands dossiers n°46 (août-septembre 2018). MONOT, Alexandra, et PARIS, Frank.- <i>Géographie des mers et des océans</i> .- Bréal, juillet 2018, 250 p. ORTOLLAND, Didier, et PIRAT, Jean-Pierre.- <i>Atlas géopolitique des espaces maritimes . Frontières, énergie, transports, piraterie, pêche et environnement.</i> - Paris : Editions TECHNIP, 2010 (2e édition revue et augmentée). Bibliographie spécifique sur la géopolitique de l'Arctique : « Géopolitique du Grand Nord. Le Continent arctique ».- Dans : CARTO. Le monde des cartes, n°26 (novembre-décembre 2014), p. 12-24. LASSERRE, Frédéric (sous la direction de).- <i>Passages et mers arctiques. Géopolitique d'une région en mutation</i> .- Québec : Presses de l'université du Québec, 2010.

Autres infos	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES IMPORTANTES L'intégralité des ressources nécessaires au bon déroulement du cours est mise à disposition des étudiant.e.s sur la page <i>Moodle</i> du cours. Le travail en séance se fait sur le poste de travail - PC fixes - mis à la disposition des étudiant.e.s dans la salle informatique didactique équipée de tous les outils de TAO et autres programmes et logiciels spécialisés proposés par la LSTI - <i>Louvain School of Translation & Interpreting</i> - pour encadrer au mieux la formation du Master en traduction. Si lors des séances d'exercice les PC ou ordinateurs portables personnels sont tolérés à titre de support complémentaire, les étudiant.e.s devront toujours utiliser à titre principal les PC fixes mis à disposition par l'université. Les évaluations, quant à elles, se feront toujours exclusivement sur ces postes de travail, à l'exclusion de tout autre appareil. L'utilisation des téléphones, Smartphones et tout autre dispositif connecté, tels que montres connectées, est interdite durant les séances de cours et lors de l'évaluation. Sauf raison urgente justifiée et négociée avec l'enseignante, ces appareils électroniques seront éteints (au moins en mode "avion") <u>et</u> rangés dans les sacs durant toute la durée de chaque séance de travail. En tout état de cause, ils ne pourront pas servir comme "support" de cours. Toute utilisation inappropriée des PC portables ou tablettes - consultation de sites internet sans lien avec l'objet du cours, des réseaux sociaux, des courriels personnels ou autres applications - est <u>strictement interdite durant toute la durée du cours</u>. Le professeur se réserve le droit d'exclure du cours tout.e étudiant.e qui perturberait le déroulement du cours ou ses collègues de cours en raison de l'utilisation inappropriée ou non autorisée d'un appareil électronique ou informatique.
Faculté ou entité en charge:	LSTI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en traduction	TRAD2M	5		